\$63,000 pendant dix ans. Cela est parfaitement exact. Après avoir fait les réductions dont je viens de parler, on s'est aperçu que le Nouveau-Brunswick et Terreneuve ne pourraient faire fonctionner leurs gouvernements locaux avec la subvention individuelle qui suffirait pour toutes les autres provinces. Les besoins du Nouveau-Brunswick exigenient \$63,000 de plus par année, en outre de la part proportionnelle qui lui était accordée comme aux autres provinces, ct il fallait absclument trouver cette somme ou renoncer à voir cette province entrer dans l'union projetée. On se demanda alors s'il ne vaudrait pas mieux accorder au Nouveau-Brunswick une somme annuelle de \$63.000 pendant un certain nombre d'années, durant lesquelles ses revenus pourraient s'accroître, au licu d'augmenter la subvention de tous les gouvernements locaux—ce qui aurait grevé le trésor public d'une charge annuelle de plus de huit cent mille plastres par année. Nous en vinmes unanimement à la conclusion que la somme requise par le Nouveau-Brunswick était trop faible pour former obstacle à l'union; d plus, il était évidemment absurde d'imposer au pays un fardeau permanent de \$800,000 pour éviter, pendant dix ans, un paiement annuel de \$63,000. C'est ainsi que le Nouveau-Brunswick a obtenu cette subvention additionnelle de l'aveu et avec l'approbation chaleureuse de toutes les parties. (Ecoutes!) Je dois dire qu'il est très-possible que le Nouveau-Brunswick se trouve en position de pouvoir se passer de cette somme d'argent. La chambre n'ignore pas que le gouvernement fédéral assumera les dottes des différentes provinces, chaque province ayant le droit de lui imposer un montant calculé à raison de \$25 par tête sur sa population. Si la dette d'une province vient à dépasser ce chiffre, elle devra payer au gouvernement fédéral l'intérêt de l'excédant. Mais si cette dette reste audessous de \$25 par tête, la province dans laquelle ce fait se produira devra recevoir du gouvernement fédéral l'intérêt de la différence entre sa dotte réelle et la dette qu'elle Toutefois, ces cona droit de faire valoir. ditions dépendent de certains travaux publics qui, s'ils sont exécutés, élèveront la dette au dessus de \$25 par tête. Mais s'ils ne sont pas exécutés le Nouveau-Brunswick aura droit à un montant d'intérêt plus considérable sur le tréser fédéral, et ces deniers seront appliqués à l'extinction du montant indiqué de soixante-trois mille

piastres de subvention additionnelle. (Ecoutex!) Il ne faut pas oublier, en ce qui regarde le Nouveau-Brunswick, que cette province apporto à l'union de vastes chemins de fer avantageusement exploités à l'heure qu'il est, et dont les revenus seront versés au trésor fédéral. (Ecoutes!) Un arrangement analogue a été jugé nécessaire pour l'île de Terreneuve, dont le territoire étendu n'a encore qu'une population éparse. Il a été jugé absolument nécessaire d'accorder à son gouvernement plus do quatre vingts centins par tête pour lui permettre de fonctionner. Mais, en considération de cette subvention additionnelle, Terreneuve cèdera au gouvernement fédéral ses terres de la couronne et ses mines, et, assurément, si les rapports des géologues sont bien fondés, cette convention sera aussi avantageuse pour nous que pour les habitants de Terrencuve. Je suis persuade, M. l'ORATEUR, que la chambre reconnaîtra que nous n'avons pas à nous plaindre de la répartition des subventions locales. Mais si un scul doute existait encore dans l'esprit de quelque hon. membre, qu'il examine les tableaux du commerce des différentes provinces, et il verra que la grande quantité des denrées imposables, consommées dans les provinces maritimes, prouve qu'elles n'ont, dans oes arrangements, que de justes avantages. Il ne faut pas perdre de vue que les \$2,630,000 réparties aux gouvernements locaux par le trésor fédéral mettront fin à toutes les réclamations pour les besoins locaux; et si, par une cause quelconque, cette somme ne suffisait pas, les gouvernements locaux devront combler les déficits au moyen de la taxe directe imposée à leurs populations respectives. (Ecoutes!) Certains hons, membres du Haut-Canada ne se font pas scrupule de gloser à propos de cette subvention annuelle, mais qu'il réfléchissent combien nous payons aujourd'hui et leurs murmures s'appaiseront aussitôt. La population du Haut-Canada paie aujourd'hui plus des trois quarts du montant prélevé par le gouvernement général pour les fins locales en Canada; de plus, au lieu de recevoir en proportion de ce qu'elle fournit, cette population ne reçoit pas la moitié des deniers dépensés pour les fins locales. Ce sera tout dissérent dans la confédération. Nous allons nous adjoindre une population de neuf cent mille ames qui contribuera au revenu, par tête, autant que les hauts-canadiens aujourd'hui, et dans la répar-